

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT CA29 0080

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le **12 janvier 2015** et est déposé au bureau d'arrondissement au 13665, boulevard de Pierrefonds, pour l'information de toutes les personnes intéressées.

RÈGLEMENT CA29 0080

Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ pour des travaux d'aménagement dans divers parcs et espaces verts de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, adopté par la résolution CA15 29 0012.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 4 février 2015 et entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce onzième jour du mois de février de l'an 2015.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/sr